

BIENVENUE À BMO LIGNE D'ACTION RETRAIT DE REE: TRANSFERT DANS UN REER / PAIEMENT DU REVENU ACCUMULÉ (PRA)

A IDENTIFICATION

Date (AA/MM/JJ) _____ N° de téléphone _____ N° de compte _____
 Nom du souscripteur _____ Prénom du souscripteur _____
 Le cas échéant :
 Nom du cosouscripteur _____ Prénom du cosouscripteur _____

B DÉTAILS SUR LE RETRAIT

Pour toutes les options de retrait, une partie ou la portion résiduelle des incitatifs gouvernementaux (c.-à-d. la Subvention canadienne pour l'épargne-études [SCEE], le Bon d'études canadien [BEC] ou l'Incitatif québécois à l'épargne-études [IQEE]) sera remboursée à Emploi et Développement social Canada (EDSC) ou à Revenu Québec. Des fonds suffisants doivent être disponibles pour le remboursement de la subvention.

Veuillez cocher la case appropriée :

☐ Transfert dans un REER

Remplissez les sections C, D et E

Le titulaire doit fournir un numéro de compte REER valide

Le titulaire doit joindre le formulaire T1171 dûment rempli de l'ADRC, «Demande de renoncer aux retenues d'impôt sur les paiements de revenu accumulé de REE»

☐ Paiement du revenu accumulé

Remplissez les sections C, D et E

Paiement au titulaire ou à l'établissement d'enseignement

Forme de paiement au titulaire - Espèces ou titres (les liquidités/avoirs doivent être suffisantes)

Forme de paiement à un établissement d'enseignement - Espèces seulement (les liquidités doivent être suffisantes)

☐ Retrait de capital (\$)

Remplir les sections D et E

Le montant du paiement est composé du capital et n'est pas imposable. Le mode de paiement est soit en espèces ou en nature (des liquidités ou des actifs suffisants sont requis).

C TRANSFERT DANS UN REER ET/OU DONATION

Renseignements sur l'institution financière et/ou l'établissement.

a. Pour un transfert dans un REER, veuillez cocher la case appropriée :

☐ Le REER est détenu chez BMO InvestorLine Inc.

☐ Le REER est détenu dans une autre institution financière

Institution Financière _____ N° compte REER _____

Adresse (n°, rue) _____

Ville _____ Prov. _____ Code Postal _____

b. Pour le paiement du revenu accumulé à un établissement d'enseignement, veuillez fournir les renseignements ci-dessous :

Établissement d'enseignement :

Nom du Institution _____

Adresse (n°, rue) _____

Ville _____ Prov. _____ Code Postal _____

D DÉTAILS DE DÉPÔT

N° compte enregistré ou non enregistré du titulaire chez BMO InvestorLine Inc. : _____

N° du compte non enregistré de BMO Ligne d'action du souscripteur : _____

Banque _____ N° de domiciliation _____ Compte _____

Chèques émis : À l'ordre de : Souscripteur(s) ☐

Mode de cotisation : ☐ Espèces

☐ Titres (veuillez remplir le tableau cidessous)

Pour les paiements en nature, veuillez compléter le tableau ci-dessous:

Quantité	Description	Code	Prix / Action	Valeur Totale
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

NOTA: Adressez-vous à l'un de nos représentants si vous ne connaissez pas le code de sécurité.

E AUTORISATION

J'autorise BMO Ligne d'action Inc. à effectuer le retrait ci-dessus de mon régime enregistré d'épargne-études (REEE). Je suis pleinement conscient que tout retrait d'un REEE contenant toujours la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), le Bon d'études canadien (BEC) ou l'Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) entraînera le remboursement d'une partie ou de la portion résiduelle des incitatifs gouvernementaux à Emploi et Développement social Canada (EDSC) ou à Revenu Québec. Je suis également pleinement conscient que l'impôt sera retenu sur toute partie du paiement de revenu accumulé (PRA). Dans le cas d'une demande de transfert d'un PRA ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), je confirme que tous les bénéficiaires du REEE ne sont plus admissibles à un paiement d'aide aux études (PAE), que tous les bénéficiaires ont atteint l'âge de 21 ans et que le contrat du REEE est enregistré depuis plus de 10 ans, ou que tous les bénéficiaires du REEE sont décédés. Si ces conditions ne sont pas satisfaites, je comprends que le revenu accumulé peut uniquement être donné à un établissement d'enseignement reconnu au Canada. Je comprends également que si le paiement de revenu accumulé, le transfert d'un REER ou le don à un établissement d'enseignement est sélectionné, le REEE doit être résilié au plus tard à la fin du mois de février de l'année civile suivant la transaction initiale.

Signature du titulaire _____ Date (AA/MM/JJ) _____

Signature du cosouscripteur
(le cas échéant) _____ Date (AA/MM/JJ) _____